



Ville de Lautrec
81440

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 081-218101392-20240408-DELIB2024_17_1-BF



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L 2313-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2023.

Le budget primitif 2023 a été adopté le 12 avril 2023 par le Conseil Municipal de Lautrec.

Il se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes. Le budget 2023 a été élaboré sans hausse des taux de fiscalité communale.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement pour 2023 se sont élevées à **1 269 253.17€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	CA 2023
011 – Charges à caractère général	578 111.81
012- Charges de personnel	612 974.85
014- Atténuation des produits	58 785.00
65- Autres charges de gestion courante	210 408.46
66- Charges financières	8 921.35
67- Charges spécifiques	51.70
68-Dotations provisions	
042- Opération d'ordre	
TOTAL	1 269 253.17

Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, locations de salles, ...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

La fiscalité :

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2022.

Foncier bâti (taux de référence) : 45.36 %

Foncier non bâti : 109%

CFE : 25.61 %

TH : 17.85%

Les dotations

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 651 200.00€

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent **1 747 926.77€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	CA 2023
013 -Atténuation de charges	1 207.84
70 -Produits des services, du domaine et vente	74 456.13
73- Impôts et Taxes	71 217.89
731- Fiscalité locale	798 238.75
74- Dotations et participations	682 131.75
75- Autres produits de gestion courante	111 962.72
77- Produits spécifiques	619.00
78- Reprises provisions	
042 –Opération d'ordre entre section	8 092.69
Total	1 747 926.77
<i>002- Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>706 720.75</i>

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

SECTION INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les dépenses

Le volume total des dépenses d'investissement est de **373 045.07 €**

Opération	CA 2023
Opération 10 : Grosses réparation	14 276.85
Opération 33 : Eclairage public	7 729.37
Opération 1003- Acquisition terrain	11 099.14
Opération 10005 : Voirie	57 603.01
Opération 10009 : Acquisition matériel	26 530.51
Opération 17004 : Gros Travaux	20 937.17
Opération 18005 : Travaux Eglise	39 080.35
Opération 18006 : Aménagement Batiment Lacour	46 740.06
Opération 19001 : Inventaire archéologique	3 000.00
Opération 20001 : Requalification Rue Lengouzy	28 536.59
Opération 20002 : Réfection rampe de la Brèche	5 112.00
Opération 21002 : Restauration tableau Eglise Saint-Clément	16 608.00
Opération 21003 : Salle festive et culturelle	8 851.06
16 : Emprunt et dettes assimilées	80 942.96
040 Opération d'ordre (travaux régie)	5 998.00
TOTAL DEPENSES	373 045.07€
<i>Déficit investissement reporté</i>	<i>0</i>

Les projets d'équipement et de travaux représentent **286 104.11€** du total et portent essentiellement sur les domaines suivants :

- Changement fenêtre + porte entrée appartement
- Réparation mur église St Pierre
- Réparation feu tricolore
- Réparation tracteur
- Acquisition terrain Le Théron
- Fourniture signalétique pour l'adressage
- Travaux pose de bordures Rte de Vielmur/Route de Graulhet
- Logiciel Mairie
- Acquisition de matériels pour les services techniques, sono, tables, chaises

- Aménagement parking Les promenades
- Travaux Eglise Saint-Pierre : démolition sacristie + réfection toiture
- Travaux Rue de lengouzy – Aménagement Lacourt
- Etude de sols – Rampe de la Brèche
- Eclairages Allée des Promenades

Les recettes

Le volume total des recettes d'investissement est de **335 626.71€** et se répartit de la manière suivante :

Chapitre	CA 2023
10 : FCTVA –	40 252.55
10226 :Taxe d'aménagement	35 789.27
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés*	
13 : Subvention d'investissement Réhabilitation Anciens bâtiments en commerce et aménagement liaison piétonne Requalification rue de lengouzy Restauration tableau Saint-Clément Travaux Eglise Saint-Pierre	259 584.89
16 : Emprunts et dettes assimilées	
165 : Dépôts et cautionnement reçu	
20 : Immobilisations incorporelles	
040 : Opération ordre entre section	
041 : Opération patrimoniale	
TOTAL	335 626.71

ETAT DE LA DETTE

En 2023, la Commune n'a pas eu recours à l'emprunt.

L'endettement de la Commune se compose de 5 emprunts à taux fixe dont un s'est terminé en février 2023.

Le remboursement du capital des emprunts représente 80 942.96€.